

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024 à 19h00

Nombre membres

En exercice : **14**

Présents : 10

Votants : 11

Présents : Didier CORVEY-BIRON, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, David GRAND, Valérie DROUVIN, Régis LACROIX, Benjamin CHABERT, Laure ALBERTIN, Nathalie DECTOT, Guillaume CROIZAT,

Absents : Annie BERECHÉ, Marie-Sophie BARBIER, Mickaël GRAS, Vincent CAILLAT

Procuration : Annie BERECHÉ donne procuration à Didier CORVEY-BIRON

Sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire

Secrétaire de séance : Régis LACROIX

Approbation du précédent procès-verbal

- 1. Etude des devis « Rénovation des menuiseries de la Mairie » et délibération pour demande de subvention au Département et à la Préfecture (DETR ou DSIL)**
La commission travaux a étudié 4 devis et une demande d'ajustement a été faite auprès de 2 prestataires retenus afin de les uniformiser et pouvoir se positionner sur le moins-disant. La délibération pour effectuer la demande de subvention est donc reportée au prochain conseil.
- 2. Délibération clôture du Poste Adjoint Administratif et ouverture d'un Poste Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe**
L'agent occupant le poste d'Adjoint Administratif peut prétendre au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la clôture du poste d'Adjoint Administratif et l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe.
- 3. Délibération pour remboursement des frais avancés lors des Beaulieu de France 2024**
La Régie des Beaulieu de France étant simplement une régie de recette (et non d'avance), M. Pascal DROUVIN a dû avancer les frais pour la visite du Musée de Vassieux-en-Vercors d'un montant de 111 € afin que la visite puisse être effectuée, le Musée exigeant un règlement avant toute visite. De même, le Maire a dû faire l'avance sur ses deniers personnels pour effectuer le plein des véhicules de location et ainsi pouvoir les restituer comme convenu avec le loueur, pour un montant de 61.64 €. Le Conseil Municipal délibère pour effectuer le remboursement des frais ainsi engagés par mandat administratif.
- 4. Délibération pour l'adhésion à la Prévoyance 2025 fixant les montants de participations**
Considérant qu'à partir du 1^{er} Janvier 2025, les employeurs publics territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire « prévoyance », le Conseil Municipal décide :
 - D'adhérer à la garantie Prévoyance COLLECTEAM proposée par le CDG38 à compter du 1^{er} Janvier 2025
 - De prendre en charge la base à hauteur de :
 - 30 € pour les agents exerçant la fonction d'Adjoint d'Animation
 - 30 € pour les agents exerçant la fonction d'ATSEM
 - 30 € pour les agents exerçant la fonction d'Adjoint Technique
 - 45 € pour les agents exerçant la fonction d'Adjoint Administratif
 - 50 € pour les agents exerçant la fonction de Rédacteur

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. **Délibération si prise en charge par la commune des 50% restants à charge lors de la destruction des nids de frelons asiatiques (50% sont pris en charge par la SMVIC)**

La communauté de commune nous a fait savoir ce début de semaine qu'elle prendrait finalement en charge la totalité des frais de destruction des nids de frelons asiatiques jusqu'à la fin de l'année 2024.

6. **Délibération pour adhésion à la convention de mise à disposition du service administratif et du matériel communal pour effectuer la comptabilité et le secrétariat de l'Association Syndicale d'Irrigation « Buisson Rond »**

L'Association Syndicale Autorisée de Buisson Rond doit avoir un système de comptabilité respectant les normes de contrôle et sollicite donc la commune pour en effectuer la gestion moyennant un forfait annuel de 1 000 TTC pour la mise à disposition de son service administratif. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et mandate le Maire pour signer la convention en fixant les modalités.

7. **Délibération pour déclassement de voirie communale pour une acquisition demandée par GERBERT-GENTHON Francis et BAYLE Christian**

Le chemin situé sur les parcelles B 1032 et B 1031 apparaît sur le cadastre mais n'a plus lieu d'exister (il n'est d'ailleurs plus visible sur le terrain). M. GERBERT-GENTHON Francis et M. BAYLE Christian, propriétaires riverains, ont donc fait une demande de déclassement afin de pouvoir en faire l'acquisition. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette démarche et mandate M. Le Maire afin qu'il effectue toutes les démarches nécessaires à ce déclassement de voirie communale. Les frais engendrés seront à la charge exclusive des acquéreurs. Délibération est prise pour le déclassement de la voie.

8. **Etude et débat sur le règlement du PLUi**

Les tuiles méditerranéennes sont toujours interdites sur le futur PLUi. Certaines zones sont supprimées des zones constructibles (certaines communes se retrouvent aujourd'hui sans terrains à construire). Sur la commune la zone d'OAP est conservée et la densité variera en fonction des études de sol menées pour l'assainissement. Il reste également quelques « dents creuses » mais malheureusement certaines parcelles ont été supprimées malgré les négociations engagées lors des réunions avec l'Agence d'Urbanisme.

9. **Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération afin de limiter la vitesse et le risque accidentogène à l'entrée du village**

Plusieurs accidents ont eu lieu à l'entrée du village au niveau du pont et des habitations limitrophes, dû chaque fois à une vitesse excessive. Afin de limiter la vitesse à 50 km/h à l'entrée du village et au niveau des habitations en amont du pont, le panneau d'entrée d'agglomération va être déplacé, en accord avec la commune de Têche et du Département, plus en avant, sur la commune de Têche. Le Conseil valide à l'unanimité cette décision.

10. **Point sur le pacte fiscal et financier intercommunal**

Toutes les solutions sont étudiées pour pérenniser les services fournis par l'intercommunalité, sans contribution directe pour les communes et afin de maintenir une capacité d'investissement pour la SMVIC. Plusieurs conseillers font remarquer que la SMVIC semble faire peu d'économies, tant sur la quantité de véhicules floqués « Communauté de commune » en circulation que sur les embauches au niveau de l'exécutif.

11. **Retour des Beaulieu de France**

Une soirée de partage est organisée vendredi 22 novembre afin de remercier tous les bénévoles ayant contribué à la réussite de cet événement. Ce moment convivial permettra de déguster tous les produits offerts par nos invités. Il convient de s'inscrire en Mairie pour y participer.

12. **Urbanisme :**

- **PC EARL CHABERT** Construction d'un hangar agricole - Refusé
Parcelles C 432 et B 431 – Chemin des Côtes de l'Isère

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DP HOSTACHY Alexandre** Remplacement du portail existant - Délivré
Parcelles A603 – A 581 – A 601 – Route Nationale 92
- **DP DECTOT Alain** Création d'un abri de Jardin de 8.25 m² - Délivré
Parcelle C 1194 – Chemin des Prés de la Cour
- **DP MARCHAND Lisa** Pose de 14 panneaux photovoltaïques – Délivré
Parcelle B 1259 – Impasse du Port
- **PC LACROIX Régis** Construction d'un bâtiment agricole de 575 m² et pose de
Panneaux photovoltaïques – en cours – avis favorable
Parcelle B 1358 – quartier Chasse
- **DP MENETRIER Mélissa** Création d'une clôture avec murette – en cours – en attente
Parcelle C1207 – Chemin des Marons
- **DP MICHALLET Florian** Remplacement et ajouts de volets alu coulissants – en cours – avis
favorable
Parcelle C 359 – Chemin de la Charrière

13. Divers

- Il faudrait reprendre les panneaux des chemins communaux qui commencent à être vétustes
- Serait-il envisageable de rafraichir les urinoirs de la salle des fêtes ? Sera étudié lors du budget 2025, avis très favorable
- Suite au Webinaire organisé par TE 38, information est donnée concernant tous les bâtiments tertiaires qui doivent réduire leur consommation énergétique à tous niveaux avec une mise en application avant fin 2024 pour les ensembles de bâtiments supérieur à 1000 m². La commune n'est pas concernée à ce jour.

Séance levée à 21H00

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire et Président de Séance



Régis LACROIX,
Conseiller et Secrétaire de séance